

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

principal du collège est en même temps directeur de l'enseignement technique dans la province. Il existe des écoles des mines dans les grands centres industriels et des écoles techniques du soir dans les centres les plus peuplés, lesquelles enseignent une grande variété de matières. Le collège possède une chaire nouvellement créée pour l'enseignement de la correspondance.

Nouveau-Brunswick.—L'enseignement des écoles publiques de la province conduit à l'université du Nouveau-Brunswick, qui en est le couronnement. Cette université subsiste au moyen d'allocations gouvernementales, des revenus qu'elle tire de ses élèves et de ceux provenant de legs ou dotations. Elle est située à Fredericton. Ses gouverneurs forment un corps nommé sénat, composé de quatorze membres, dont neuf, comprenant le président et le chancelier, sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil; quatre sont élus par l'association des anciens élèves de l'université et le dernier est choisi par the Educational Institute, du Nouveau-Brunswick. Le président et le chancelier sont membres inamovibles de ce sénat; les autres demeurent en fonctions, les uns pendant deux ans et certains pendant trois ans. Le Surintendant Général de l'Instruction publique est, ex-officio, président du sénat de l'université. Le chancelier de l'université est président de la faculté et administrateur des affaires de l'université; il est nommé par décision ministérielle. Le sénat de l'université nomme les professeurs et autres fonctionnaires ou employés, et fixe leur traitement. L'université donne un cours de quatre ans, qui embrasse les lettres et les sciences. Les étudiants des deux sexes peuvent suivre les cours de lettres, sur un pied d'égalité. L'examen écrit qui précède l'admission peut être subi soit en juillet, aux examens ministériels dirigés par le Bureau de l'Instruction publique, soit en septembre, à l'ouverture de l'université. Le candidat obtenant les plus hautes notes, dans chaque comté, reçoit de ce comté une bourse de \$60.

Québec.—Il existe trois universités dans la province de Québec, savoir: l'université McGill, à Montréal, l'université Laval, à Québec et l'université du Collège Bishop, à Lennoxville. L'université McGill, qui fut à son origine le collège McGill, porte le nom de son fondateur, l'hon. James McGill, décédé en 1813; elle fut incorporée par charte royale en 1821, et vit sa charte amendée en 1852. Anglaise, indépendante de toute secte religieuse et nationale plutôt que provinciale, par les objets qu'elle embrasse, elle est affiliée aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin et, par ailleurs, reçoit l'affiliation de sept collèges canadiens, dont cinq de la province de Québec, plus ceux de Vancouver et de Victoria, en Colombie Britannique. Le Collège d'Agriculture Macdonald, de Ste-Anne de Bellevue, est incorporé à cette université, qui l'administre. L'université Laval, catholique et de langue française, fondée en 1852, a une filiale à Montréal. Elle est sous la direction d'un Conseil Supérieur, constitué par tous les archevêques et évêques catholiques de la province; les écoles d'arpentage, polytechnique, vétérinaire, dentaire et forestière lui sont affiliées, ainsi que l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal et l'Institut Agricole d'Oka. L'université du Collège Bishop est sous la direction de l'Eglise d'Angleterre au Canada.